

ECHO DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Vote des taux des différentes taxes

Taxe d'habitation : 8,8 %, taxe sur le foncier bâti : 8,8 %, taxe sur le foncier non bâti : 47,07 %.

Résultat d'exploitation 2015 : Commune, Eau, BIL

Commune : Excédent d'exploitation de 567 307,85 €, excédent d'investissement de 479 893,51 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 310 760,00 €, en recettes de 167 300,00 €.

Eau : Excédent d'exploitation de 42 489,58 €, déficit d'investissement de 35 842,28 €.

BIL : Excédent d'exploitation de 69 123,98 €, un déficit d'investissement de 27 652,65 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 24 000 €.

Compte de gestion, Comptes administratifs 2015, Budgets Primitifs 2016 : Approbation.

Imputation et investissement des dépenses inférieures à 500 €

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Cependant, peuvent être imputés en section d'investissement les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature d'un montant inférieur à 500 euros TTC.

Passage en domaine public de l'impasse de la rose des Sables

Les propriétaires souhaitent céder à la commune les parcelles cadastrées B1330, B1331, B1333 correspondant à cette voirie pour un passage en domaine public.

Eclairage public par le SIEL

Il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public sur les impasses des Albizias, Marronniers et Erables ainsi que vers l'étang de bourbouillon. Le SIEL réalisera ces travaux pour le compte de la commune.

Demande de subventions

Il convient de déposer des dossiers de demande de subventions pour les opérations suivantes : aménagement autour de la construction de 4 logements au bourg ainsi que pour l'acquisition d'un terrain au Mollard.